

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/2018

Absents excusés : Geneviève HUGON, Laurent GRAND

Absents non excusés : Emmanuel JACQUOT, Audrey LEVEXIER.

⇒ REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Ce projet a pour ambition de conforter la commune d'ARINTHOD dans sa position de Pôle attractif de la région doté de tous les services.

L'étude de ce projet a été engagée et financée par la communauté de communes Petite Montagne et réalisée par les cabinets SOLIHA et AU DELA DU FLEUVE.

Carole MAGREULT-DATTOMA, agent de développement à la Communauté de Communes Petite Montagne, présente et développe au conseil municipal, les 5 grandes actions proposées pour revitaliser le Bourg-Centre.

→ Réflexion sur le plan de circulation des poids lourds

Actuellement, le flux des poids lourds dans le centre-ville limite considérablement les aménagements sécuritaires pour les piétons et nuit à la vitalité des commerces, à l'installation de nouveaux habitants et à la fréquentation touristique.

L'étude montre qu'un contournement par les poids lourds, du cœur historique d'Arinthod doit être envisagé rapidement.

Les élus ont conscience que ces nuisances ne doivent pas être déplacées dans d'autres quartiers. Ce projet s'inscrit dans le long terme et la commune doit se doter dès aujourd'hui, des moyens pour y parvenir. Ainsi, des investissements seront programmés.

→ Patrimoine

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) d'Arinthod doit être requalifiée en Site Patrimonial Remarquable (SPR) et ceci afin de faire évoluer la protection du patrimoine d'Arinthod et pouvoir procéder à des interventions sur le patrimoine bâti existant qui semble nécessaire sur certains secteurs.

→ Habitat

Les objectifs de cette action sont d'améliorer les conditions de logements du centre historique et de proposer une offre résidentielle qualitative, ainsi que le lancement d'une opération façade.

→ Equipement

• **Maison d'artisanat et de produits locaux 1 et 3 rue des arcades**

Par ce lieu au cœur historique du village, il s'agit de créer, tout à la fois, une vitrine accessible, visible et attrayante du territoire (point tourisme), une boutique de produits locaux, un stand de location de vélos électriques, un espace d'exposition, un hébergement de type colocation pour les stagiaires, apprentis, intérimaires, et un gîte de groupe pour les randonneurs de passage.

Ce projet est financé par la Communauté de Communes Petite Montagne avec l'aide de la commune.

- **Tiers-lieux**

Ce concept dont le lieu reste à déterminer consiste à créer des espaces à partager entre personnes et compétences variées pour l'échange de savoir-faire, la convivialité, le télétravail et l'animation entre autres.

→ **Redéploiement des cellules d'activité**

Cette action concerne le renouvellement des cellules d'activités jalonnant la place de la Fontaine, sous les arcades et autour de l'église par l'opportunité de reconquête du local commercial en rez-de-chaussée.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'agent de développement des précisions complémentaires, notamment sur les coûts et les financements possibles, afin d'arrêter les orientations budgétaires communales.

⇒ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

☛ *Commerce multiservices : suite à l'annonce parue à SOS VILLAGE, une trentaine de demandes a été reçue en mairie. Les candidatures sont en cours d'études par les élus chargés de ce dossier.*

☛ *Logement rue de la Chapelle à Chisséria*

Monsieur FERREIRA fait savoir à la commune qu'il abandonne le projet d'acquisition du logement rue de la Chapelle à Chisséria.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 heures 30.